

# VERSION RÉVISÉE

CAS - 94 M  
C.P. - P.L. 124  
SERVICES DE GARDE

À St-Constant le 21 novembre 2005

Mme Denise ~~Bamontagne~~ 4:34  
Secrétaire de la commission des affaires sociales

**Sujet :** Mon opinioin face au projet de loi no 124 (Projet de Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance )

Madame la secrétaire,

*J'aimerais par la présente solliciter d'être entendu par les membres de la commission parlementaire sur le Projet de loi no 124 – projet de loi sur les services de garde éducatif à l'enfance.*

*Je suis responsable d'un service de garde en milieu familial reconnu par un C.P.E. membre du regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie (RCPEM) et citoyenne désirant participer activement à la démocratie québécoise. L'intérêt que je porte envers les enfants du Québec et envers la qualité des services de garde qui leur sont dévolus me permettent de croire en l'unité de cette rencontre.*

*Beaucoup de points dans le projet de loi no 124 sont inquiétants, j'aimerais faire entendre mon opinion sur certains :*

**Le monopole avec un bureau coordonnateur par région :** *Présentement nous avons le choix du C.P.E. avec qui nous voulons être affilié. Dorénavant avec le projet de loi, je n'aurai pas le choix, si je n'aime pas la façon qu'il travaille ou je ne suis pas satisfaite, je n'aurai pas le choix d'être avec eux car j'aurai seulement un bureau coordonnateur dans ma région. De plus avec le nombres de dossiers qu'ils auront, je doute fort du soutien et du services pédagogique que nous aurons ? Et à quel prix, présentement mon C.P.E. se garde 15.50 \$ sur chaque enfant par jour mais j'ai beaucoup de service. Si le nouveau bureau coordonnateur s'en va au priver et à but lucratif et qu'ils se gardent autant sur la subvention accordé par le gouvernement mais que j'ai moins de service, où sera mon avantage dans cela ?*

Isabelle Dion ( R.S.G. )

**Solution proposer :** *Qu'il y est plus qu'un bureau coordonnateur par région, où nous aurions le choix de travailler avec celui de notre choix et un bureau coordonnateur qui a de l'expérience en service de garde. Qu'il offre du service de la même qualité que nous donne nos C.P.E. présentement. Mon vœux le plus chère serait de rester avec mon C.P.E. car les personnes qui s'occupent du milieu familial sont exceptionnelles.*

**Les heures de gardent :** *La ministre dans son projet de loi no 124 veut augmenter les heures d'ouvertures des services de garde pour répondre aux besoins des parents. En C.P.E. ( installation ) ils pourront avoir le personnel approprier pour cela mais en milieu familial c'est autre chose. La ministre dit qu'il y aura des primes pour les milieu qui offrirons de la garde le soir et la nuit selon les besoins de ma région. Mais à quel prix ? Je croyais que la ministre voulait faire des économies avec son nouveau projet de loi ? De plus, il faut penser à la qualité de garde dans tout cela. Une R.S.G. en milieu familial ne peut pas travailler 15 heures par jour et avoir une excellente qualité de garde, moi je n'y crois pas. La fatigue, la patience rentre en ligne de compte aussi et notre propre vie familial dans tout cela. Je crois que la ministre n'a pas penser très fort à la qualité de garde que recevrons nos enfants dorénavant.*

**Solutions proposer :** *Les heures d'ouverture de soir et de nuit, devrait être réserver au C.P.E. ( en installation ) ou en milieu familial à condition que le milieu soit ouvert sur un quart de travail seulement soit le jour , le soir ou la nuit , pour que le service de garde soit de qualité et bien entendu avec une prime pour celles qui le feront de soir et de nuit.*

*En fait, mon vœux le plus chère serait que ce projet de loi ne passent jamais, mais si tel est le cas qu'il y ait des modifications apportées.*

*Espérant que vous pourrez agréer à ma requête, je vous prie d'accepter, Madame la Secrétaire, l'expression de mes sentiments distingués.*



**Isabelle Dion**

*Responsable d'un service de garde en milieu familial ( R.S.G. )  
Affilié au C.P.E. Kateri ( Candiac )*